

## Rapport annuel MfE 2013

Martin Forter, Ursula Ohnewein, Emmanuel Martinoli, Edith Steiner

### 1. Revue spécialisée MfE OEKOSKOP/ECOSCOPE

#### Mars 2013:

Changement à la rédaction de la revue spécialisée des MfE: [Oekoskop 1/13](#) paraît pour la première fois sous la direction de notre nouvelle rédactrice Stephanie Fuchs.

### 2. Axes thématiques

#### 2.1. Eau

##### Juin 2013

«L'eau, c'est la vie»: voilà la conclusion de Ueli Mäder, sociologue à l'université de Bâle, sur le lien entre l'eau est la santé. Plus de 60 personnes ont participé au **20<sup>e</sup> forum Médecine & Environnement** sur les menaces qui pèsent sur la qualité de l'eau, événement organisé par les MfE le 6 juin 2013 à Soleure («*Trübe Aussichten für klares Wasser? – Die AefU-Tagung zum Gold der Zukunft*»). Quel rapport entre l'eau, les structures de pouvoir et la santé? Quel impact des paysages aquatiques sur la santé – par exemple dans le cas des vortex de déchets d'origine humaine dans les océans? Et comment les canalisations visant à lutter contre épidémies au Moyen Âge sont-elles devenues les stations d'épuration actuelles de haute technologie? Neufs intervenantes et intervenants ont abordé ces questions dans des exposés brefs et précis portant sur divers aspects: comment déceler les polluants dans l'eau, comment les substances issues des emballages alimentaires aboutissent dans l'eau en bouteille, comment le concept TTC (*Threshold of Toxicological Concern*) peut servir à évaluer ces substances, et quel impact ces résidus peuvent avoir sur les nourrissons notamment via le lait maternel.

##### [20e forum Médecine & Environnement](#)

Les articles en lien avec le forum sont disponibles dans ECOSCOPE 2013 [«Bouteilles d'eau minérales sous la loupe – pures et saines?»](#) et dans OEKOSKOP 4/13 [«Wasser unter Druck»](#).

##### Septembre 2013

Toute personne qui consomme de l'eau minérale souhaite que celle-ci soit pure. C'est pourquoi les MfE et l'organisation écologiste «Pingwin Planet» ont fait analyser dix bouteilles d'eau minérale à l'aide de la technologie avancée GC-MS. La moitié des bouteilles étaient contaminées ou fortement contaminées. Elles renfermaient en partie des perturbateurs endocriniens, des substances neurotoxiques ou bioaccumulables. Ces constats ont été publiés le 12 septembre 2013 dans le cadre d'une conférence de presse, à Berne. Les impuretés ne sont cependant pas inévitables: trois des bouteilles examinées étaient totalement pures, tout comme l'eau potable bernoise. Celle-ci est d'ailleurs de loin la moins chère des eaux examinées. Les MfE et Pingwin Planet recommandent donc de consommer l'eau du robinet.

##### [Test de bouteilles d'eau minérale: une sur deux est contaminée](#)

## ECOSCOPE 2013: «[Bouteilles d'eau minérales sous la loupe – pures et saines?](#)»

Après la conférence de presse, le fabricant de «Adelbodner» recherche immédiatement les causes de la contamination et annonce peu après avoir identifié la source des polluants:  
[«Wir wissen, wie die Substanzen ins Mineralwasser kamen».](#)

En revanche la société Nestlé et la fédération suisse des producteurs d'eaux minérales SMS contrattaquent en mettant en doute la qualité des analyses de laboratoire. Les réactions des fabricants aux analyses des MfE et de Pingwin Planet sur les bouteilles d'eau minérale sont donc contrastées. L'écho médiatique est intense, tout comme l'intérêt manifesté par nos membres.  
OEKOSKOP 4/13 [«Wasser unter Druck»](#)

### 2.2 Protection en cas de catastrophe nucléaire

#### Janvier 2013:

La version brève du rapport «Quel avenir pour l'approvisionnement en électricité de la Suisse?» des Académies suisses des sciences laisse entendre que les auteurs tiendraient compte du bien-être de la population et de la durabilité, outre les aspects de politique énergétique. Mais dans la version intégrale, l'impact sanitaire des différents modes de production de courant est à peine mentionné, que ce soit pour l'extraction de matières premières, l'exploitation de routine des installations, un accident éventuel, la protection en cas d'urgence ou l'élimination des déchets. Les MfE et les Médecins pour une responsabilité sociale et pour la prévention de la guerre nucléaire (PSR/IPPNW) ont publié une prise de position sur les lacunes du rapport. Cette critique met l'accent sur le bien-être et la durabilité tels que définis par les Académies des sciences elles-mêmes, complétant des citations tirées des versions brève et longue. Fondée sur une évaluation des risques concernant le bien-être de la population et la santé, la prise de position se conclut par une appréciation au vu de l'état actuel des connaissances, démarche que l'on ne trouve pas dans le rapport des Académies.

[Prise de position sur le rapport «Quel avenir pour l'approvisionnement en électricité de la Suisse?»](#)

#### Avril 2013:

L'inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) devait en principe actualiser les scénarios d'accident des autorités en y intégrant le cas d'une catastrophe nucléaire de type Fukushima. Elle choisit au contraire de déclarer un tel accident «tellement improbable» que l'effort de garantir la protection de la population dans ce cas de figure serait «disproportionné». Selon l'IFSN il ne serait donc pas nécessaire de planifier la protection de la population pour l'éventualité d'un accident nucléaire grave. Force est de constater que la surveillance nucléaire s'appuie sur des prescriptions internationales dépassées, comme l'établit un document interne à l'IFSN publié par les MfE le 23 avril 2013. La démarche de l'IFSN balaie ainsi les recommandations des trois commissions fédérales sur le nucléaire. En effet, la commission fédérale de protection contre les radiations et de surveillance de la radioactivité (CPR), la commission fédérale de sécurité nucléaire (CSN) et la commission fédérale pour la protection ABC (ComABC) avaient clairement affirmé, dans une prise de position commune du 19 septembre 2012: «Les scénarios de référence doivent être complétés par des événements extrêmes.» Et: «C'est maintenant un fait reconnu que la probabilité d'occurrence d'un accident nucléaire grave «n'est qu'une hypothèse de travail, qui ne permet cependant pas de nier la survenue d'événements rares.»

Les MfE demandent que l'IFSN revoie sa copie et tienne compte de l'éventualité d'une catastrophe nucléaire. Une demande pourtant rejetée par conseil fédéral dans sa réponse aux interventions parlementaires à ce sujet.[L'inspection nucléaire contourne sa mission](#)

**Juin 2013:**

Les MfE ne voient aucune raison de limiter la responsabilité civile des exploitants des centrales nucléaires à 1,2 milliards d'euros, comme le conseil fédéral le préconise dans sa révision de l'ordonnance sur la responsabilité civile en matière nucléaire (ORCN). Au lieu d'accorder une subvention indirecte aux exploitants des centrales à travers une limitation de leur responsabilité civile, il faut imposer le principe du pollueur payer y compris dans le domaine du nucléaire, et non reporter les coûts sur les contribuables. La population est déjà suffisamment mise à contribution en cas d'accident nucléaire grave puisqu'elle devra se faire évacuer ou alors subir des atteintes sanitaires graves. Les MfE rejettent cette révision et demandent que les exploitants des centrales endossoient la responsabilité civile intégrale pour les dommages éventuels.

[Ordonnance sur la responsabilité civile en matière nucléaire: les exploitants doivent endosser la responsabilité civile intégrale](#)

**Août/octobre 2013:**

Suite à la catastrophe de Fukushima, les autorités suisses prévoient d'élargir la distribution de comprimés d'iode à un rayon de [100 kilomètres](#) autour des centrales nucléaires. Mais les exploitants des centrales n'ont pas voulu financer une telle distribution. Le périmètre concerné est donc ramené à la moitié: l'inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) et l'office fédéral de la santé publique (OFSP) changent d'avis et estiment aujourd'hui qu'un rayon de 50 kilomètres suffit. Les MfE rejettent ce marchandage autour des comprimés d'iode et demandent, conformément au principe du pollueur payeur, que les exploitants des centrales financent la distribution pour un périmètre de 100 kilomètres. Pour autant qu'ils soient pris à temps, les comprimés d'iode bloquent l'absorption d'iode radioactif par la thyroïde de l'être humain en cas d'accident nucléaire. La meilleure solution est toutefois d'arrêter sans délai les centrales vétustes comme Mühleberg, comme le démontre notre court-métrage: [Fukushima à la centrale de Mühleberg – quelles conséquences?](#)

[Comprimés d'iode: marchandage au détriment de la population](#)

**Décembre 2013:**

L'inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) se fonde sur des hypothèses dépassées, omet certains fournisseurs d'eau potable et produit des chiffres erronés: voilà le triste bilan des MfE concernant le document de l'IFSN sur les eaux radioactives issues de centrales nucléaires en cas de catastrophe, publié en octobre 2013. L'avis critique des MfE est largement repris par les médias: «Un rapport de l'autorité de surveillance concernant l'approvisionnement en eau potable en cas d'accident nucléaire suscite de vives critiques», rapporte ainsi le journal [Nordwestschweiz/BZ Basel](#).

Et le quotidien [Tages Anzeiger](#) écrit: «Protection en cas de catastrophe nucléaire: hypothèses biaisées et chiffres erronés».

Le rapport de l'IFSN s'appuie en effet sur des hypothèses dépassées, depuis Fukushima, à propos des fuites d'eau en cas d'accident nucléaire. De plus certains fournisseurs d'eau potable le long de l'Aar et du Rhin sont tout simplement oubliés. C'est le cas de la commune de Muttenz (BL) qui compte 17 000 habitants et qui produit son eau potable à l'aide de l'eau du Rhin. Autre problème, les indications fautives du rapport de l'IFSN sur les quantités d'eau du Rhin extraites pour la production de l'eau potable de la ville et de l'agglomération de Bâle. Selon l'autorité de surveillance, les installations d'eau potable «Muttenzer Hard» (Hardwasser AG) et «Lange Erlen» tirent 75 000 m<sup>3</sup> d'eau du Rhin par jour. Or la quantité réelle représente presque le double: ce sont environ 145 000 m<sup>3</sup>, comme le confirment les services industriels bâlois (IWB) sur demande des MfE.

Et ce n'est pas le seul exemple démontrant que l'IFSN ne s'informe que très superficiellement de la distribution d'eau le long du Rhin. Selon l'autorité de surveillance nucléaire, les deux installations bâloises seraient en mesure de garantir la fourniture d'eau potable à la population de la région de Bâle pour une durée de 175 jours (25 semaines) à raison de 15 litres par jour et par personne, sans nouvel apport d'eau du Rhin. Or l'IFSN ignore apparemment que sur le site de «Muttenzer Hard», l'eau du Rhin injectée dans le terrain ne sert pas seulement à produire de l'eau potable. Il s'agit là d'une mesure indispensable de gestion des flux d'eau souterraine, visant à protéger les captages d'eau potable de l'infiltration d'eaux polluées en provenance des décharges voisines, qui contiennent des déchets chimiques du géant chimique BASF, du groupe pharmaceutique Novartis et du fabricant de pesticides Syngenta. Sans cette opération de percolation d'eau du Rhin, la migration des eaux chargées de toxiques vers les captages d'eau potable pourrait intervenir en l'espace d'une ou deux semaines. Les 175 jours d'interruption d'alimentation par le Rhin postulés par l'IFSN pour une fourniture d'eau potable en urgence signifient donc la contamination et probablement la destruction des captages d'eau potable pour plus de 230 000 personnes en ville et dans l'agglomération de Bâle. À lire dans la revue spécialisée des MfE: [OEKOSKOP \(4/13, p. 5\)](#)

Alors, que se passerait-il en réalité en cas de fuite d'eaux radioactives suite à un accident nucléaire en Suisse? Des interventions parlementaires ont été déposées en ville de Soleure, à Bâle-Ville, Bâle-Campagne et au conseil national à Berne. À la lecture des réponses des différents gouvernements, Michael Rockenbach, journaliste à l'hebdomadaire *Tageswoche*, conclut: [«Le flou règne concernant les dangers, mais aussi les compétences en cas de catastrophe.»](#)

### 3. Groupes de travail MfE

#### 3.1 Groupe de travail «champs électromagnétiques»

L'activité principale du groupe de travail CEM, composé de Yvonne Gilli, Cornelia Semadeni, Peter Kälin, Bernhard Aufderegg et Edith Steiner, reste le suivi permanent des nouvelles études publiées sur les champs électromagnétiques et la santé.

La banque de données <http://www.emf-portal.de> signale tous les jours les nouvelles études sur les champs électromagnétiques et la santé. (Ce portail est un projet du centre de recherche sur l'impact environnemental des champs électromagnétiques FEMU de l'Institut de médecine du travail et de médecine sociale de Aix-la-Chapelle, rattaché à la clinique universitaire de la Haute école technique de cette ville et soutenu notamment par l'office fédéral suisse de la santé publique.)

L'exposition aux rayons non ionisants au quotidien est en croissance exponentielle, en raison de l'essor des smartphones mais aussi de l'usage croissant des réseaux sans fil dans les ménages. L'introduction de «*Long Term Evolution*» (LTE) est en cours. Ce standard de téléphonie mobile est une technologie avancée fondée sur UMTS qui permet un fort débit numérique, de brefs délais de connexion et un accès informatique mobile confortable.

#### Chronologie des événements et activités du groupe de travail «champs électromagnétiques»:

Depuis décembre 2012, les intérêts des MfE en termes de prévention sont représentés par Markus Durrer, ingénieur électricien, au sein du groupe d'accompagnement pour les recommandations d'exécution concernant les rayonnements non ionisants (RNI).

Le 14 février 2013, une séance élargie du groupe de travail CEM en présence du comité central a permis de faire un bilan de la situation en termes de RNI. La prévention et la sensibilisation resteront la priorité, dans la mesure de nos ressources (prévoir éventuellement les RNI comme axe thématique pour 2015).

Premiers travaux d'actualisation du dépliant «*Elektrosmog im Schulalltag*» («Electrosmog en milieu scolaire», disponible uniquement en allemand) datant de 2007 (encore en projet).

31 mai 2013: Prise de position des MfE sur le postulat de Ruedi Noser «Pour des réseaux de téléphonie mobile adaptés aux exigences futures» (12.3580).

Procédure de consultation sur la révision de l'ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité (ordonnance sur la protection de la maternité: RS 822.111.52) (Prise de position datée du 10 janvier 2014).

21 novembre 2013, conférence des président-e-s: présentation de Markus Durrer sur les rayons non ionisants, la nuisance environnementale présentant la plus forte croissance.

11 décembre 2013: participation du groupe de travail CEM au *Science Brunch 19*: approches épidémiologiques, nouveaux constats et appréciations.

16 décembre 2013: mise en exploitation du service d'annonce pour problèmes de santé des animaux de ferme et rayonnement non ionisant (NUNIS), géré par la faculté Vetsuisse de l'université de Zurich.

### 3.2 Groupe de travail «réseau de conseil en médecine environnementale»

Notre offre de consultation a été maintenue en 2013 à petite échelle, assurée par Edith Steiner.

La permanence téléphonique était en service le mercredi de 9h à 11h. Les demandes étaient également possibles par voie électronique. Durant les vacances scolaires, la ligne téléphonique n'était en général pas ouverte.

Numéro de téléphone: 052 620 28 27

E-mail: [Umweltberatung.aefu@bluewin.ch](mailto:Umweltberatung.aefu@bluewin.ch)

La fondation «Dritten Millenium» a soutenu cette offre à raison de CHF 2500.-

77 demandes ont été traitées en 2013.

Les principaux problèmes évoqués en consultation étaient à nouveau les troubles en lien avec les installations et appareils émettant des rayonnements non ionisants.

Sur le fond, la question de l'électro-hypersensibilité demeure inchangée depuis le rapport annuel 2012:

*L'office fédéral de l'environnement a publié au printemps 2012 une nouvelle évaluation des études sur l'hypersensibilité électromagnétique. La conclusion de cette étude d'évaluation n'apporte rien de nouveau. Dans des conditions de laboratoire et d'exposition de courte durée, les études montrent qu'il n'est pas possible de provoquer des symptômes chez des patientes et patients électro-sensibles, qui ne sont pas non plus en mesure de reconnaître ou de différencier les champs électromagnétiques. Il apparaît à plusieurs reprises que le fait de s'attendre à des symptômes peut en provoquer, que la personne soit exposée ou non aux CEM. Les études semblent indiquer que les personnes électro-sensibles seraient en sympathicotonie et présenteraient une excitabilité générale plus marquée. Selon le rapport il n'est pas exclu que certaines personnes soient atteintes dans leur bien-être par le niveau d'électro-smog légalement toléré aujourd'hui. Pour des raisons méthodologiques, il ne serait pas possible à l'heure actuelle de se prononcer scientifiquement sur les conséquences à long terme de l'exposition aux CEM sur le bien-être de personnes électro-sensibles et non électro-sensibles.*

*Indépendamment de la question de la causalité, peut-être insuffisamment éclaircie à ce jour, l'office fédéral de l'environnement considère les symptômes comme réels. Il estime qu'il incombe à la médecine de prendre en charge les personnes concernées et de développer des thérapies pour les soulager.*

14 février 2013: séance élargie du groupe de travail «réseau de conseil en médecine environnementale», en présence du comité central. Discussion de fond: quel avenir pour le réseau? Le projet touche à ses limites. La plupart des demandes ne peuvent pas être traitées et conclues de manière satisfaisante. Une consultation efficace est particulièrement difficile pour les troubles liés à l'intolérance aux appareils sur le lieu de travail, aux installations RNI fixes et aux émissions RNI des équipements électriques dans les habitations. Le réseau n'est pas rattaché à une université qui pourrait mener des examens et bilans interdisciplinaires et élaborer puis tester des concepts thérapeutiques pluridisciplinaires solides.

Décision de maintenir le service de consultation pour l'instant, avec l'objectif à plus long terme de créer un petit centre de compétence sur les troubles liés aux influences environnementales, centre qui serait lié à une université et axé sur une pratique pluridisciplinaire.

Durant la première moitié de l'année 2013, le groupe de travail «réseau de conseil en médecine environnementale» (Edith Steiner, Bernhard Aufderegg, Hansjörg Bhend, Yvonne Gilli, Cornelia Semadeni) a élaboré un article sur les expériences du projet pilote «conseil en médecine environnementale» des MfE, publié dans le numéro de décembre de la revue *Therapeutische Umschau* portant sur l'environnement et la santé («*Erfahrungen des Pilotprojektes "Umweltmedizinisches Beratungsnetz"* des Vereins Ärztinnen und Ärzte für Umweltschutz», in *Therapeutische Umschau* 70, 12/2013: 739).

L'office fédéral de l'environnement soutient l'intention des MfE de développer l'offre de consultation actuelle en la transférant dans un projet impliquant davantage les médecins généralistes, sous l'égide d'un institut universitaire clinique. Les préparatifs sont en cours.

À noter pour 2013 que l'office fédéral de l'environnement a mandaté le département «ambulance et médecine de troupeau» de la faculté de médecine vétérinaire de l'université de Zurich pour mettre sur pied un service d'annonce pour les éleveurs qui observent chez leurs animaux des maladies qu'ils estiment liées aux rayons non ionisants des antennes de téléphonie mobile, des lignes à haute tension, des émetteurs de radio ou encore aux courants vagabonds. Le service d'annonce est entré en fonction en décembre 2013 sous la forme d'un projet pilote d'une durée d'une année.

Le 16 septembre 2013, divers membres du groupe de travail «réseau de conseil en médecine environnementale» des MfE ont participé à une séance du groupe de travail sur les champs électromagnétiques de l'académie européenne de médecine environnementale EUROPAEM à Salzbourg, en vue d'élaborer des directives de prévention, de diagnostic et de thérapie des troubles associés au CEM.

À l'automne 2013 nous avons pris contact avec la division «bruit et RNI» de l'office fédéral de l'environnement pour développer une prise en charge précoce et interdisciplinaire des personnes concernées par le problème du «bruit faible mais qui rend malade». Cette prise en charge doit se fonder sur la directive de l'EMPA (Etablissement de recherche du domaine des EPF) disponible (en allemand) sur les bruits gênants peu intenses («*Leisen störenden Geräuschen auf der Spur – eine Anleitung zum Umgang mit leisen störenden Geräuschen*»).

### 3.3 Ecologie au cabinet médical

En cabinet médical, il est souvent possible de réduire fortement la consommation d'énergie en ce qui concerne le chauffage, l'aération et l'eau chaude. Comment tirer profit de ce potentiel d'économies? Et comment produire de la chaleur de manière différente? Le nouveau guide MfE [«Chaudage et aération»](#) propose des réponses. Cette publication s'inscrit dans notre projet [«Ecologie au cabinet médical»](#). Le guide vise à orienter les médecins des différentes spécialités vers un aménagement et une gestion écologiques du cabinet médical.

Les guides MfE sont présentés dans diverses publications médicales pour les diffuser auprès d'un public élargi de médecins.

### 3.4 Groupe de travail «résidus de médicaments dans les eaux»

L'objectif de l'étude en coopération avec l'EAWAG (l'institut de recherche sur l'eau du domaine des EPF) est de recenser les principes actifs médicamenteux dangereux du point de vue de l'écotoxicologie pour les remplacer par des substances disponibles moins problématiques. Le groupe de travail s'est réuni deux fois en 2013, en premier lieu pour étudier les substances de substitution. Pour l'instant il n'est pas possible d'annoncer une date pour la clôture de l'étude.

## 4. Alliances avec d'autres organisations

### 4.1 Non au second tube routier au Gothard

Lors de leur assemblée des délégué·e·s tenue en décembre 2012 à Airolo, les MfE avaient adopté une résolution contre le second tube autoroutier du Gothard. En 2013 nous avons donc soutenu la «Consultation populaire: Non à un 2<sup>e</sup> tube au Gothard» pour démontrer la capacité des opposants à mener un référendum contre ce projet. La pétition a été déposée avec environ 40 000 signatures, mais les Chambres fédérales semblent vouloir maintenir l'idée d'un deuxième tube autoroutier au Gothard. Les MfE prévoient donc de soutenir le référendum qui sera probablement lancé à l'automne 2014. En effet la pollution atmosphérique et les nuisances sonores sont déjà dramatiques dans les vallées alpines et dans les régions tessinoises de Mendrisiotto et Sottoceneri. Pour le Tessin, les valeurs limites de l'ordonnance sur la protection de l'air sont actuellement dépassées sur environ 200 jours par année. Les MfE estiment que la construction d'un second tube irait à l'encontre d'une politique de passage de la route au rail, et rejettent ce projet pour des raisons principalement sanitaires. De plus nous considérons qu'un second tube serait contraire à la Constitution, même en cas de fermeture d'une des deux voies dans chacun des tubes – une situation qui ne sera d'ailleurs pas tenable sur le long terme au vu des embouteillages à l'entrée du tunnel. Pour les MfE ce second tube est inutile et trop cher. Nous allons donc soutenir en 2014 le référendum de l'Initiative des Alpes contre un second tube routier au Gothard.

[Prise de position des MfE sur le second tube au Gothard](#)  
[initiative-des-alpes](#)

### 4.2 La Journée contre le bruit du 24 avril 2013

Que ce soit dans l'espace public, au restaurant ou en salle de classe, le bruit nuit à la communication. La Journée contre le bruit 2013 a été l'occasion de rendre le public attentif à cette problématique.

Les organisateurs de la Journée contre le bruit sont le [Cercle Bruit](#) (groupement des responsables cantonaux de la protection contre le bruit), la Société suisse d'acoustique ([SSA](#)), la Ligue suisse contre le bruit ([SSL](#)), l'Association transports et environnement ([ATE](#)) et les MfE. L'office fédéral de la santé publique (OFSP) et l'office fédéral de l'environnement (OFEV) sont associés à cet événement intitulé «Le bruit rend muet».

[Le bruit rend muet](#)

#### 4.3. Plateforme agrocarburants

L'activité de la Plateforme s'est concentrée en 2013 sur les Chambres fédérales. C'est en février 2011 que la pétition «L'assiette avant le réservoir! Non aux agrocarburants, cause de faim et de destruction de l'environnement», signée par 35 organisations et près de 62 000 personnes, était remise à Berne. Cette pétition voulait soutenir l'initiative parlementaire déposée en octobre 2009 (!) par Rudolf Rechsteiner, «Agrocarburants. Prise en compte des effets indirects».

Deux ans plus tard la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N) reprend la discussion sur ce point. Elle approuve le projet de loi qui met en œuvre l'initiative parlementaire. Ce projet redéfinit plus strictement les critères donnant droit à des allégements d'impôt pour l'importation d'agrocarburants en Suisse. Le Conseil fédéral l'approuve et la Plateforme agrocarburants décide de le soutenir. Si celui-ci est accepté, elle n'entreprendra plus de nouvelles activités tout en restant vigilante. Un argumentaire est envoyé à tous les parlementaires, des contacts sont pris.

Le 17.9.13, le Conseil national accepte la proposition de loi révisée sur l'imposition des huiles minérales. A la surprise générale, la proposition de minorité des Verts, qui exige le respect de la sécurité alimentaire, est adoptée. La Plateforme agrocarburants salue dans un communiqué cette importante victoire. Le Conseil des Etats, malgré de nouvelles interventions de la Plateforme, refuse la proposition de minorité par 23 contre 17 voix, mais accepte le projet de loi. Celui-ci retourne au Conseil national, qui l'entérine définitivement le 21 mars, amputé de la proposition de minorité, par 138 voix contre 56.

La Plateforme agrocarburants salue dans un communiqué la décision du Parlement de mettre un frein aux effets désastreux de la production d'agrocarburants. Cette décision, écrit-elle, permet de garantir à l'avenir que les agrocarburants répondent à de strictes critères écologiques et sociaux. Pour pouvoir bénéficier d'une défiscalisation, les agrocarburants devront être produits dans des conditions sociales acceptables, et aucune surface de forêt primaire ne pourra être défrichée dans ce but. De plus, ils devront émettre «

l'environnement de façon notablement plus élevée que l'essence fossile». Le Conseil fédéral pourra également exiger que la production d'agrocarburants ne se

. Il répond aux principales recommandations de la pétition de février 2011. Ce succès est le résultat de cinq ans de travail intense de la «Plateforme agrocarburants», auquel les Médecins en faveur de l'environnement ont aussi contribué.

#### La certification des agrocarburants

En février 2013, la Table ronde sur les biocarburants durables (RSB en anglais) certifiait l'entreprise genevoise Addax Bioenergy pour la production d'«agrocarburants durables». Cette firme suisse est depuis longtemps critiquée par Pain pour le prochain et d'autres ONG pour son activité en Sierra Leone. La Plateforme agrocarburants, dans un communiqué, a critiqué la certification de cette entreprise qui met en danger la sécurité alimentaire en consacrant 57 000 hectares à la culture de canne à sucre pour la production de bioéthanol. Le fait que la RSB bénéficie du soutien de plusieurs administrations suisses est particulièrement révoltant, ajoutait la Plateforme agrocarburants dans son communiqué.

#### Union européenne

La directive européenne de 2009 entend atteindre l'objectif d'une part minimale de 10% d'agrocarburants dans la consommation totale d'essence d'ici à 2020. Le Parlement européen en 2013 a opté pour un plafond d'incorporation de 6%. En novembre dernier le Conseil européen relève le plafonnement à 7%. Enfin, en décembre 2013, le Conseil de l'Union Européenne, qui

réunissait les ministres de l'environnement des 28 États membres, a rejeté les propositions de la Commission, qui recommandait une part de 5%. Alors que la communauté internationale alarme depuis presque trois ans des conséquences néfastes de la production d'agrocarburants de première génération, l'Europe n'a toujours pas arrêté sa décision concernant sa politique en la matière.

#### **4.4. Haute tension sous terre (HTST)**

Depuis janvier 2013 Swissgrid, la société nationale pour l'exploitation du réseau, est propriétaire du réseau suisse de transport de courant (380/220kV). Swissgrid est donc aujourd'hui responsable de l'exploitation, de l'entretien, du renouvellement et du développement du réseau de transport.

Début janvier, le Tribunal administratif fédéral (TAF) tranche en faveur des plaintes déposées par plusieurs communes et particuliers contre la ligne à haute tension à travers la vallée de Conches, en Valais, et ordonne à l'office fédéral de l'énergie (OFEN) de mandater un expert indépendant pour une étude sur la pose souterraine de cette ligne. Une décision extrêmement réjouissante à nos yeux.

Dans le cas de Riniken, Swissgrid entame les travaux de câblage souterrain demandés par le Tribunal fédéral.

Swissgrid fait recours contre la décision du Tribunal administratif fédéral sur la ligne de la vallée de Conches auprès du Tribunal fédéral.

Les riverains de la ligne Chamoson-Chippis continuent, malgré une décision négative, de lutter pour le câblage de la ligne et demandent une étude des variantes, comme dans le cas de la vallée de Conches.

L'office fédéral de l'énergie a mis en ligne un nouveau système d'évaluation pour le câblage des lignes électriques. Comme la version précédente, le nouveau schéma d'évaluation favorise plutôt les lignes aériennes que souterraines.

L'association Haute tension sous terre (HTST) se prononce sur la révision partielle en cours de l'ordonnance sur la procédure d'approbation des plans d'installations électriques. Elle critique en particulier que la volonté de développer rapidement le réseau l'emporte sur la pondération pourtant nécessaire des intérêts, et sur les possibilités de participation démocratique.

Tant le conseil des Etats que le conseil national approuvent la motion Jean-René Fournier intitulée «Approvisionnement en énergie et renouvellement du réseau de transport à haute tension par une répartition des charges». La motion demande une modification de loi pour permettre un traitement accéléré des projets de câblage des lignes de courant dans le cadre de la procédure d'approbation des plans d'installations électriques. Elle prévoit en outre que le surcoût lié à l'enfouissement des lignes à haute tension puisse être répercuté sur les coûts de transport.

#### **Succès partiel devant le Tribunal fédéral concernant la ligne de la vallée de Conches**

Le Tribunal fédéral exige une pondération approfondie des intérêts dans la zone du parc paysager de la vallée de Binn, et demande à l'office fédéral de l'énergie de faire une étude pour un câblage partiel.

L'arrêt du Tribunal fédéral sur la ligne Chamoson-Chippis est en revanche décevant puisqu'il autorise la construction d'une ligne aérienne dans cette région.

À l'initiative de HTST, des entretiens ont lieu entre les membres du comité HTST et des représentants de Swissgrid, sous le signe de la communication au lieu de la confrontation.

Le site de l'association [www.hsub.ch](http://www.hsub.ch) présente en permanence les arguments, les données et les nouveaux événements en lien avec les lignes à haute tension et le câblage souterrain.

## 5. Initiatives soutenues par les MfE

### 5.1 Initiatives à l'échelle fédérale

#### 5.1.2. [Initiative pour la sortie du nucléaire](#)

#### 5.1.3. [Initiative «efficacité électrique](#)

### 5.2 Initiatives cantonales

#### 5.2.1. [Région de Bâle: partager les routes](#)

Les initiatives ATE de partage des routes visent à laisser davantage de place aux piétons, aux vélos, au tram et au bus dans les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne. Après un délai de transition, le texte exige une limitation de la vitesse maximale à 30 km/h sur les routes sans bandes ou pistes cyclables, jusqu'à la mise en place de l'infrastructure nécessaire pour les vélos. La section MfE des deux Bâle soutient cette exigence. Elle est représenté au comité de l'initiative pour Bâle-Ville par le directeur des MfE, le Dr Martin Forter, et s'est fortement engagée lors de la récolte de signatures. Les deux initiatives ont été déposées en septembre 2013 à Bâle et Liestal par l'ATE des deux Bâle, les MfE et d'autres organisations. Le calendrier concernant le passage en votation n'est pas encore défini.

[Initiatives des routes déposées à BL et BS](#)

[Bienne: Initiative des villes](#)

## 5. Procédures de consultation

**Janvier 2013:**

### **Prise de position des MfE sur la stratégie énergétique 2050 du conseil fédéral**

Le conseil fédéral fait un pas en avant pour la concrétisation de la transition énergétique en Suisse. Il réaffirme en particulier l'abandon des projets de construction de nouvelles centrales nucléaires, la volonté de développer les énergies renouvelables, les objectifs d'efficacité, les prescriptions plus strictes et d'autres mesures de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments et des véhicules. Mais pour une mise sur pied cohérente de la stratégie, il faudrait créer des conditions politiques claires, notamment limiter la durée d'exploitation des centrales nucléaires et réaliser rapidement des mesures plus précises et plus percutantes dans le domaine de l'efficacité et des économies d'énergies. C'est indispensable pour permettre aux consommatrices et consommateurs, au secteur productif et aux investissements de s'adapter à la nouvelle politique énergétique pour en tirer profit et y contribuer. Et c'est aussi la seule solution pour réduire rapidement les risques et les atteintes sanitaires en lien avec le système énergétique actuel.

[Prise de position des MfE sur la stratégie énergétique 2050 du conseil fédéral](#)

Mai 2013

### **Les MfE rejettent les révisions prévues sur le génie génétique**

Une large majorité du Parlement a récemment prolongé le moratoire sur la culture des plantes

transgéniques. En outre le Parlement demande pour 2016 un rapport sur les coûts et les bénéfices de règles éventuelles sur la coexistence de plantes transgéniques et non transgéniques. Or le conseil fédéral persiste à vouloir modifier la loi sur le génie génétique (LGG) et l'ordonnance sur la coexistence, bien que l'agriculture suisse s'accorde elle aussi à renoncer au génie génétique. La révision prévue de la LGG prépare donc la mise en place d'une production agricole dont la majorité de la population ne veut pas et dont le secteur agricole n'attend aucun avantage. Une démarche aberrante. Les MfE estiment par ailleurs que les coûts pour la collectivité et les risques environnementaux d'un modèle de coexistence ne se justifient pas. Ils rejettent donc les révisions de loi prévues.

[Les MfE rejettent les révisions prévues sur le génie génétique](#)

Mai 2013

**Bâle-Ville: Renforcer les mesures en faveur de la qualité de l'air dans les quartiers**

Les MfE appellent Bâle-Ville à renforcer sa lutte contre les [particules ultrafines](#), cancérogènes selon l'OMS, et à intensifier sa promotion de la circulation piétonne et du transport à vélo. C'est ce que demandent les MfE dans leur prise de position sur le «plan d'action sur la qualité de l'air dans les quartiers» du canton de Bâle-Ville. Ils s'opposent en outre aux mesures visant à exploiter au maximum les valeurs limites en redirigeant le trafic routier dans d'autres quartiers, ou en construisant de nouveaux tunnels autoroutiers en ville. Ces procédés ne résolvent pas le problème de la pollution atmosphérique mais le reportent simplement sur d'autres groupes de population.

[Bâle-Ville: Renforcer les mesures en faveur de la qualité de l'air](#)

Novembre 2013

**Révision de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (OFDG)**

Du point de vue de la politique de santé, les MfE estiment primordiale la sécurité des installations nucléaires: un équipement de sécurité irréprochable sur les sites nucléaires, conforme aux meilleures connaissances techniques, jusqu'à la désaffectation des centrales; et une déconstruction correcte des installations, accompagnée d'une gestion fiable des déchets nucléaires. Or aucun des deux volets n'est garanti à l'heure actuelle, selon les informations disponibles (sans compter le fait que la possibilité d'un stockage géologique définitif n'est pas acquise en tant que telle). Interrogée à ce propos, l'inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) déclare que l'évaluation des coûts de désaffectation et de gestion des déchets s'appuie entièrement sur les indications des exploitants des centrales nucléaires. Ces indications ne sont pas publiées et donc inaccessibles au public. Les MfE estiment qu'il est problématique de refuser à la société civile des informations essentielles pour les processus décisionnels, en déclarant qu'il s'agit d'un secret commercial. Cette situation remet en cause la pertinence d'une prise de position sur le financement. En conclusion, les MfE considèrent que si la société civile doit pouvoir se prononcer sur des modifications ponctuelles des ordonnances, la transparence doit être entièrement garantie et les règlements compliqués doivent devenir accessibles par une politique d'information et de communication ouverte.

[Prise de position des MfE sur l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et le fonds de gestion \(OFDG\)](#)